

LE LIEN SORNACOIS

Octobre 2019 N°104

SAINT ROCH édition 2019 : la traditionnelle fête des Sornacois a une fois de plus rencontré un vif succès ! Bravo au Comité des Fêtes et aux acteurs !



MAIRIE DE SORNAC * 5 Place de l'église * Tel : 05 55 94 61 27 * Email : communedesornac@wanadoo.fr
Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (fermeture le Mercredi après-midi)
Ouverture le Samedi de 09h00 à 12h00 (sauf Juillet & Août) * Site Internet : <http://sornac19.wix.com/sornac>



LE MOT DU MAIRE



Le décès du Président Chirac a été pour moi, un moment très difficile.

Je suis triste, le monde agricole lui doit beaucoup, en particulier dans les zones difficiles comme les nôtres et si je suis Maire aujourd'hui, c'est parce qu'il m'a donné l'envie d'entreprendre.

Une page de notre bulletin lui est consacrée.

Je me dois d'évoquer la disparition de Bernard Murat, ancien commerçant, qui fut aussi pompier et Chef de centre à Sornac ainsi que le décès d'Olivier Lemor, notre entrepreneur forestier, qui allait cette année, fêter les 30 ans de son entreprise.

Je n'oublie pas toutes les personnes qui nous ont quittés depuis notre dernier bulletin et je transmets à toutes ces familles endeuillées, mes plus sincères condoléances.

Pour la deuxième année consécutive, la Corrèze a souffert d'une canicule particulièrement longue, d'un manque d'eau dans les rivières, ce qui a conduit à l'interdiction de la pêche, puis par la suite, à une interdiction d'arroser les fleurs, ce qui est bien dommage, elles étaient particulièrement jolies cette année.

Je me dois d'évoquer le monde agricole, le mien qui aujourd'hui traverse bon nombre de difficultés. Comment va-t-on alimenter nos animaux à la fin de l'hiver ? Le stock prévu à cet effet a déjà été entamé. Une viande qui n'est pas valorisée à son juste prix, un travail avec peu de loisir qui demande beaucoup de sacrifices, peu attractif pour les générations à venir.

Depuis le 3 septembre, la supérette SPAR est devenue VIVAL. Nous remercions la famille Morel qui a aidé à réaliser une transition sans carence. La boutique acquise par Sandra Habasque, une enfant du pays, a été entièrement relookée.

Nous lui souhaitons une aussi belle réussite que ses prédécesseurs.

Pour que le commerce sornacois perdure, faites le vivre tant que vous pouvez, un village sans commerce est un village vide et sans âme.

Les prochains chantiers seront : la restauration de la station de pompage de la Vialle et le changement du dégrilleur du lagunage.

Les enfants ont repris le chemin de l'école avec un effectif de 59 écoliers.

Les fêtes de l'été se sont déroulées avec succès, un public nombreux est venu aux manifestations de la Saint Roch. Il y en avait pour tous les goûts et je félicite sincèrement toutes les personnes qui se sont impliquées pour nous apporter de la joie et du bonheur.

Je remercie vivement Mme Maupin qui nous offre un site internet de qualité avec souvent de magnifiques photos et des informations détaillées, je vous invite vivement à le consulter :

<https://sornac19.wixsite.com/sornac>

Bonne lecture à tous.

ETAT CIVIL

Décès le 22 juin 2019 à BELLECHASSAGNE, de Monsieur Olivier LEMOR, domicilié 10 Beyssac, à l'âge de 52 ans.

Décès le 04 juillet 2019 à USSEL (19) de Madame Jeannine PHILIPPON, veuve MAGE, domiciliée 24 Rue des Ecoles, à l'âge de 88 ans.

Décès le 8 juillet 2019 à USSEL (19) de Monsieur Jean MARLEIX, domicilié 8 Recounergues, à l'âge de 82 ans.

Décès le 1er août à USSEL (19) de Monsieur Jean ESNAULT, domicilié 2 Route de l'Étang, à l'âge de 89 ans.

Décès le 8 août à BRIVE-LA-GAILLARDE (19) de Monsieur Bernard MURAT, domicilié 18, rue des écoles, à l'âge de 83 ans.

Décès le 29 août 2019 à SORNAC, de Monsieur René MEYSONNET, domicilié à ST-SULPICE-LES-BOIS, à l'âge de 87 ans.

Décès le 30 août 2019 à SORNAC, de Madame Raymonde PEYRAUD, veuve DELAVEST, domiciliée à ALLEYRAT, à l'âge de 92 ans.

Décès le 3 septembre 2019 à USSEL (19) de Monsieur Gilles PAILLARD, domicilié 3 Les Chaux, à l'âge de 61 ans.

Décès le 3 octobre 2019 à USSEL (19), de M. Roger FOURNIER, domicilié 2 Route de l'Étang, à l'âge de 84 ans.

On nous prie d'annoncer le décès de Monsieur Edmond MISSA le 03/02/2019, à l'âge de 93 ans.

Nos sincères condoléances aux familles endeuillées.

Lors de notre précédent bulletin, nous avons omis d'indiquer le décès, le 15 mars 2019 à USSEL, de Monsieur Raoul MAZUEL, domicilié 13 Pons, à l'âge de 76 ans.

Nous adressons nos plus sincères excuses à sa famille.

Précisions quant à la rubrique "Etat-civil" du bulletin communal :

Sont retranscrits dans cette rubrique, uniquement les actes figurant dans nos registres d'état-civil, à savoir :

- pour les naissances : naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune.*
- pour les mariages : mariages célébrés à la mairie de Sornac.*
- pour les décès : personnes décédées à Sornac (décès) et personnes décédées en dehors de Sornac mais domiciliées sur la commune (transcription de décès).*

Les personnes souhaitant annoncer tout évènement dans cette rubrique, peuvent bien sûr se rapprocher du service "Bulletin Communal" qui ouvrira une rubrique dédiée à l'annonce qu'on nous priera d'insérer



Une page de l'histoire se tourne. La Corrèze se souvient, Sornac se souvient...

Le Président Chirac a été un grand homme d'état, il a côtoyé les plus grands et a su tendre la main aux plus petits.

Nous lui devons le désenclavement du Limousin grâce aux autoroutes A89 et A20.

Nous lui devons, à Sornac : le stade, le Mille Club devenu par la suite « Foyer rural », la maison de retraite, la possibilité d'acquérir l'ensemble de la propriété Lemoine qui nous a permis ensuite de réaliser nos gîtes et le plan d'eau.

N'oublions pas non plus, l'aide financière, les petits coups de pouce pour de nombreux petits investissements.

En 1971, Jacques Chirac a créé une fondation pour gérer des établissements accueillant des personnes handicapées en Corrèze.

Sornac a ouvert, en 1974, les Tamaris, anciennement l'IME (Institut Médico Educatif), l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) anciennement CAT, ouvert en 1978 puis le Lierre (Foyer de vie pour adultes handicapés), en 1988.

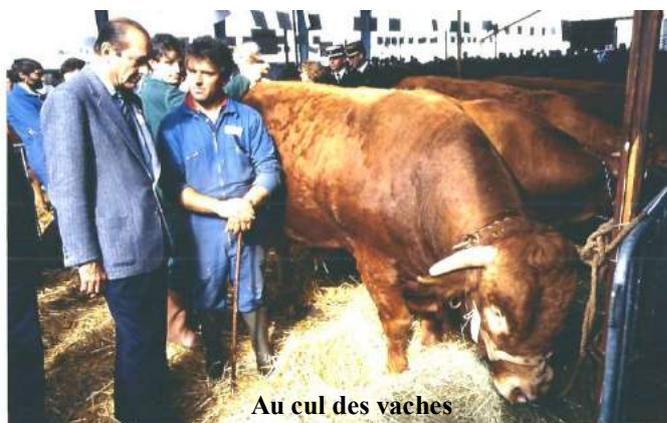
L'établissement est aujourd'hui le premier employeur de la commune, environ 200 emplois.

« le regard que nous portons sur les personnes handicapées engage notre vision de l'homme tout entier. Nous ne voulons pas faire disparaître la différence, ni la gommer. Nous voulons lui donner sa place ».

Jacques Chirac (Extrait du discours du 1 juillet 1995 à Bort les Orgues).

Merci Monsieur le Président.

Nous avons une pensée pour son épouse Bernadette, sa fille Claude et son petit-fils Martin.



*Avec mon très cordial souvenir
à mes amis.*

Chirac

INFOS COMMUNALES



Bernard est né le 3 janvier 1936, d'une famille de commerçants en vin. A son retour de la guerre d'Algérie, il intégrera le corps des sapeurs pompiers de Sornac fondé par son père et quelques camarades. Il succédera comme Chef de centre à son oncle, Gaston Gioux.

Le capitaine Bernard Murat a siégé au Conseil d'Administration de l'association des anciens sapeurs-pompiers de la Corrèze, en tant que vice président chargé, en particulier, de la commission de la mise en valeur du patrimoine jusqu'à la fin.

Après une vie professionnelle de commerçant, puis de cadre au sein de la fondation Jacques Chirac, à Sornac, Bernard Murat, un sornacois de cœur, a passé sa retraite dans la maison familiale du bourg, auprès de son épouse, Andrée, ancienne institutrice, connue et appréciée de nombreux anciens élèves de la commune.

Merci à toi Bernard. Tu vas manquer à beaucoup.

Si vous avez plus de 18 ans et souhaitez devenir Sapeur-pompier Volontaire au Centre de Secours de SORNAC.

Si vous êtes âgés de 12 à 18 ans, vous pouvez intégrer la section des Jeunes sapeurs pompiers de SORNAC.

Prenez contact au 06 43 83 03 62 ou au 06 32 05 82 57



Ou venez nous rendre visite au Centre de secours
le dimanche matin de 10h30 à 12h00



Olivier Lemor est né le 10 novembre 1966 à Sornac, il fréquenta l'école Lucie et Albert Panet avant de partir sur Ussel puis à l'EATP d'Egletons où il passe un CAP de mécanique.

En 1989, il crée son entreprise. Olivier a toujours joué un rôle important dans les associations, telles que le comité des fêtes.

Lors de la tempête de 1999, nous pouvons saluer son implication exceptionnelle. Il a été de tous les fronts.

Il était encore en première ligne pour empêcher la fermeture d'une classe de notre école.

Qui n'a pas sollicité son aide à un moment ou à un autre.

Olivier, ton dynamisme et ton esprit d'entreprendre manquera à tous.

A l'heure d'aujourd'hui, l'entreprise Lemor poursuit son activité dans le travail et l'esprit qui furent ceux de son fondateur.

La gestion de l'Eurl Lemor est assurée conjointement par ses enfants et Rémi Brousse qui entendent s'inscrire dans la ligne tracée par leur père et ancien collègue.

INFOS COMMUNALES

La supérette SPAR devient « VIVAL »

Madame Sandra HABASQUE gère désormais notre épicerie sous l'enseigne « VIVAL ».



Elle vous y accueille les :



Lundi : de 7h30 à 12h30 / Fermé
Mardi : de 7h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00
Mercredi : de 7h30 à 12h30 / Fermé
Jeudi : de 7h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00
Vendredi : de 7h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00
Samedi : de 7h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00
Dimanche : de 7h30 à 12h30 / Fermé

Le téléphone reste inchangé : **05 55 94 60 20**



Concernant l'unité de distribution de Sornac bourg (la Vialle) et suite aux conclusions sanitaires indiquées sur le bilan annuel de l'ARS, joint à la facture d'eau, nous tenons à rappeler aux usagers que l'eau est potable.

Rappel de l'ARS : Laisser couler un peu d'eau chaque matin avant consommation.

A LOUER

T2 communal disponible situé au dessus de la Mairie.
(accès possible par ascenseur)

Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie.



INFOS COMMUNALES



Nous souhaitons la bienvenue au gendarme Olivier JULIA, nouvellement arrivé à la brigade de gendarmerie de Sornac, ainsi qu'à son épouse.

Précédemment à l'escadron de gendarmerie mobile 11/7 de Verdun, il a pris ses fonctions le 01/08/2019.

Bienvenue également aux Gendarmes Adjoints Volontaires Steven AUTIER et Nicolas MENARD, précédemment en Dordogne et en Bretagne.



La gendarmerie signale une recrudescence de cambriolage en Haute Corrèze.



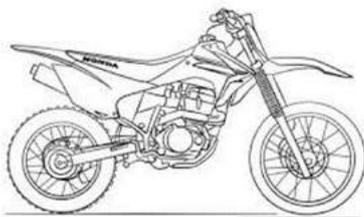
Restez vigilants, **ne laissez pas entrer chez vous une personne que vous ne connaissez pas.**

Demandez aux personnes se présentant leur carte professionnelle

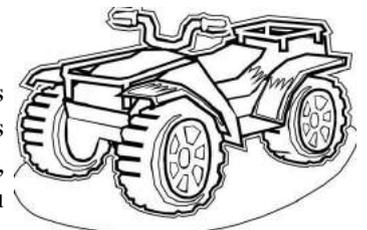
En cas de doute, rassemblez un maximum d'information sur ces incidents et signalez toutes personnes ou véhicules suspects au service gendarmerie en composant le 17.

De même, soyez vigilants avec les appels suspects qui vous demandent de rappeler un numéro inconnu ou avec les mails frauduleux (faux sites), ne cliquer sur aucun lien de mail inconnu.

Si vous êtes informé de la réception d'un colis et que vous n'avez rien commandé, n'hésitez pas à vous rendre à l'agence postale ou à appeler le 05 55 46 25 72 pour plus d'informations.



Un peu de civisme est de nouveau demandé auprès des pilotes de quads et motos qui empruntent des chemins privés, particulièrement au Montely, malgré la présence de chaîne avec panneau « propriété privée ».



Empruntez le premier chemin à gauche, avant cette chaîne, qui lui, est communal.

Merci d'en prendre note et bonnes balades à tous.





Miss France 2019 - Vaimalama Chaves



Miss Limousin 2018—Aude Destour

De nombreux sornacois étaient présents ce vendredi 4 octobre à Aubusson pour soutenir et encourager le candidate N°4, Eva Marleix

Cette soirée nous a permis d'assister à un spectacle de qualité, qui nous a donné l'opportunité de rencontrer Miss France 2019 et ses dauphines ainsi que Miss Limousin 2018.

Un superbe défilé avec des tenues toutes plus éblouissantes les unes que les autres nous a permis d'apprécier la beauté des candidates.

Notre Eva n'était pas dans le top 5 mais elle reste pour nous, sans être chauvin, la plus belle dans nos cœurs.

Peu de jeunes filles peuvent se vanter d'avoir vécu un tel rêve... Bravo à Eva.



Eva Marleix et ses supporters



Miss Limousin 2019 - Alison Salapic



INFOS COMMUNALES

La 2ème vague de la nouvelle collection de la monnaie de Paris « Pièces d'Histoire » est disponible, en commande, dans votre Agence postale communale au prix de 13 €

(9 pièces de 10 € Argent 333 ‰ - 17 g - Ø 31 mm)

- Léonard de Vinci
- La Fayette
- Charles De Gaulle
- Vercingétorix
- Charlemagne
- Aliénor d'Aquitaine
- Les papes en Avignon
- Jacques Cartier
- La liberté guidant le peuple



UNE MONNAIE ARGENT ACHETÉE = 1 € VERSÉ

FONDATION



du PATRIMOINE



La Monnaie de Paris, en tant que plus vieille entreprise au monde et dernière usine de Paris, est évidemment sensible aux problématiques liées au Patrimoine.

C'est donc tout naturellement que la Monnaie de Paris s'est associée à Stéphane Bern pour la réalisation de cette collection qui valorise l'histoire de la France.

La Monnaie de Paris soutient la Fondation du Patrimoine à travers la collection Pièce d'Histoire. 1€ sera versé pour chaque monnaie argent achetée afin de contribuer au financement des projets de sauvegarde et de mise en valeur de la Mission Bern.



Pour information, la commune dispose désormais d'un **HOTSPOT WIFI GRATUIT** place de l'église devant la Mairie.

La connexion se fera automatiquement.

Le "+", c'est que d'autres communes du canton sont également équipées (exemple : Peyrelevade, etc...) et lorsque vous y passerez, la connexion se fera automatiquement au réseau WIFI GRATUIT "CIGALE"...



Comment se connecter à Cigale ?

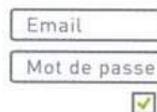
C'est très simple ! Suivez ces 4 étapes :



1. Activez le Wifi et recherchez le réseau «CIGALE».



2. Ouvrez votre navigateur Internet et tapez n'importe quelle adresse de site web. Vous êtes automatiquement redirigé vers le portail d'accès.



3. Choisissez 'Inscription', inscrivez votre email et un mot de passe, acceptez les conditions générales, puis cliquez sur 'Accéder à Internet'.



cliquez

4. Vous avez reçu un email, cliquez sur le lien qu'il contient dans un délai de 15 minutes pour activer définitivement votre accès à Cigale.



Aides au Permis B et à certains brevets

La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place le mois dernier, dans le cadre de son action en faveur de l'accès à l'emploi et l'autonomie des jeunes, 2 aides financières : l'une à la préparation de l'examen du permis B, l'autre à 3 brevets au choix : le BAFA, le BAFD et le BNSSA. Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans en insertion professionnelle et issus d'une formation de niveau IV ou infra peuvent bénéficier d'un accompagnement financier d'un montant de 300 à 1200€ pour le passage du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du nouveau règlement d'intervention du 8 juillet dernier. Egalement sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 30 ans domiciliés en Nouvelle-Aquitaine ont droit à un accompagnement financier d'un montant de 150 à 400€ selon le brevet choisi. Les règlements d'intervention sont disponibles sur le site Internet de la Région à l'adresse suivante : <<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>>. Les jeunes sont invités à vérifier leur éligibilité sur le portail régional dédié à la jeunesse : <<https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr>>.





Mise à jour le 02/05/2019

Des précisions concernant l'interdiction de brûlage des déchets verts

L'interdiction de brûlage des déchets verts résulte d'une réglementation nationale, issue du Grenelle de l'Environnement (décret du 11 juillet 2011).

De nombreux particuliers ont fait part de leurs difficultés et de leurs interrogations face à cette interdiction, notamment les propriétaires de terrains, de bois, de champs ou de vergers qui ne sont pas situés à proximité des habitations.

En conséquence, afin de prendre en compte ces contraintes locales, l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 réglementant l'usage du feu divise l'année en 2 périodes :

- la période **orange** (du 15 février au 31 mai et du 1er juillet au 30 septembre) où le brûlage est interdit (dérogation possible pour les professionnels) ;
- la période **verte** (du 1er octobre au 14 février et du 1er au 30 juin) où le brûlage est autorisé.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

A ce titre, est permis (sous réserve du respect des prescriptions de sécurité figurant dans l'arrêté préfectoral) :

- Le désherbage thermique
- Le brûlage des déchets végétaux résultant de l'obligation de débroussaillage : ces déchets sont ainsi assimilés, par cohérence, à ceux produits par les activités agricoles et forestières dont le brûlage est autorisé
- Le brûlage des végétaux enlevés autour des étangs
- Le brûlage des déchets végétaux produits sur des parcelles de terrain (bois, champs, vergers...) non attenantes à l'habitation ; **cependant, le brûlage des déchets végétaux issus des enclos d'habitation reste interdit tout au long de l'année** (retrouvez les interdictions strictes en article 3 de l'arrêté préfectoral).
- Le brûlage pour raison prophylactique, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de végétaux contaminés par des parasites.

Cependant, si les conditions climatiques le justifient (sécheresse, vent ...), un arrêté préfectoral peut instituer une période rouge d'interdiction totale des brûlages.

L'objectif de l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 est de préserver la santé publique sans imposer aux habitants des contraintes excessives dans leur vie quotidienne.

Des alternatives existent :

Les tontes de pelouse et les feuillages peuvent être compostés sur place. Les branchages broyés peuvent servir au paillage. La plupart des collectivités accueillent les déchets verts en déchetterie ou dans des points de collecte.

PERMANENCES/ACTIVITES	JOURS ET HORAIRES
<p>*Espace Multimédia: ordinateurs à disposition, aide à la consultation ... *Accompagnement pour les télé déclarations, consultations, inscriptions, suivi de dossiers ... : CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, MSA, Impôts ... *Bureautique : photocopier/faxer/scanner des documents administratifs *Associations: - Salles de réunion : prêt gratuit aux partenaires et associations - Appui aux associations (dossier de subvention, portail des associations)</p>	<p>05.19.07.81.62 Accueil du lundi au jeudi 8H30-12H30 et 13H30-17H30 vendredi de 8H30-12H30 et 13H30-16H30 François DESPROGES 05.19.07.81.62 maisondepartementsornac@correze.fr</p>
<p>Instance de Coordination de l'Autonomie du canton de Sornac - Isabelle GUEROUAF - Information, orientation, évaluation, suivi et accompagnement, coordination entre les services pour favoriser le maintien à domicile, Aide administrative (accompagnement dans les démarches) - Ateliers de présentation ou d'animation: Bibliothèque à domicile, atelier esthétique, atelier équilibre, Bavard 'âge ... - Atelier numérique individuel: Permanence tous les mardis matin de 9H à 12H au bureau de l'instance. Inscription obligatoire.</p>	<p>Accueil tous les jours sauf vendredi de 8H30 à 11 H Après-midi sur rendez-vous Renseignements au 05.55.96.02.58</p>
<p>Office de Tourisme Haute-Corrèze - Bureau de Sornac Chantal DURAND-BOUCHARDY Renseignements sur hébergements, activités culturelles/sport nature, patrimoine bâti et naturel ... Boutique produits locaux</p>	<p>Du Lundi au Vendredi de 9H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H Renseignements au 05.55.94.62.66</p>
<p>Assistante Sociale du Conseil Départemental Aurélie ROSIER Accompagnement dans les démarches administratives (CAF, CPAM, Retraite), aides financières (cantine, logement), accompagnement social, accès à l'épicerie sociale</p>	<p>Le mardi matin sur rendez-vous uniquement - prendre rdv au 05.19.07.83.12</p>
<p>CORREZE BOOST JEUNES Mélina Rinaldi, accompagnement des jeunes de 17 à 30 ans en recherche d'emploi.</p>	<p>Sur Rendez-vous uniquement Renseignements au 0 800 19 00 19</p>
<p>Conseil départemental de l'accès au droit de la Corrèze</p>	<p>Sur Rendez-vous uniquement Renseignements au 05 87 49 31 03</p>
<p>Référent RSA du Conseil Départemental Marianne DUPONT MANOUX Accompagnement dans les démarches d'insertion professionnelle</p>	<p>Sur rendez-vous uniquement</p>
<p>Service co-éducation et parentalité Haute-Corrèze Communauté Marie Hélène CAILLET-BLANZAT coordonatrice microcrèche "L'amulette" - Informations/inscriptions micro-crèche.</p>	<p>Du lundi au jeudi de 9H30 à 17H Renseignements au 05.19.07.81.67 mblanzat@hautecorrezecommunaute.fr</p>
<p>Loisirs et Sport de Haute-Corrèze Pascale DOUNOT gymnastique douce.</p>	<p>Le mardi de 9H30 à 10H30 Renseignements : Mme TAUFOR Giséle 05 55 95 14 93</p>
<p>École Théadamuse - Musique et de Danse Théâtre de Haute-Corrèze MUSIQUE les samedis matin: Eveil musical enfants de 4 à 6 ans, Cours de piano tous âges, Formation musicale</p>	<p>renseignements au 05.55.72.39.80</p>
<p>Mission Locale Nathalie LEGROS Jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans. Aides à l'insertion sociale (santé, logement, mobilité), insertion professionnelle emploi, formation ...</p>	<p>Sur rendez-vous uniquement Prendre rdv au 05.55.96.27.69</p>
<p>ADIL M. Frédéric PATRAT Association Départementale d'Information sur le Logement - Conseil juridique, financier, fiscal, Aide au logement</p>	<p>Sur rendez-vous uniquement 05.55.93.78.88</p>
<p>ADAPAC Interventions à domicile : taches ménagères, aide à la mobilité, préparation des repas, courses ...</p>	<p>Sur rendez-vous uniquement Prendre rdv au 05 55 17 63 90</p>
<p>les Restos du Cœur Haute-Corrèze</p>	<p>Renseignements au 05 55 72 97 78</p>

Les décisions des conseils municipaux sont résumées dans les pages qui suivent.

SÉANCE DU 12 JUILLET 2019 À 20H

Date de convocation du conseil municipal : 9 juillet 2019 *délai abrégé de convocation pour cause d'arrêté de péril en cours*

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, MM. METADIER, VEYRES, MARLEIX, MAUPIN, Mme CHAUSSADE, MM. DUTHEIL, GAUDONNEIX.

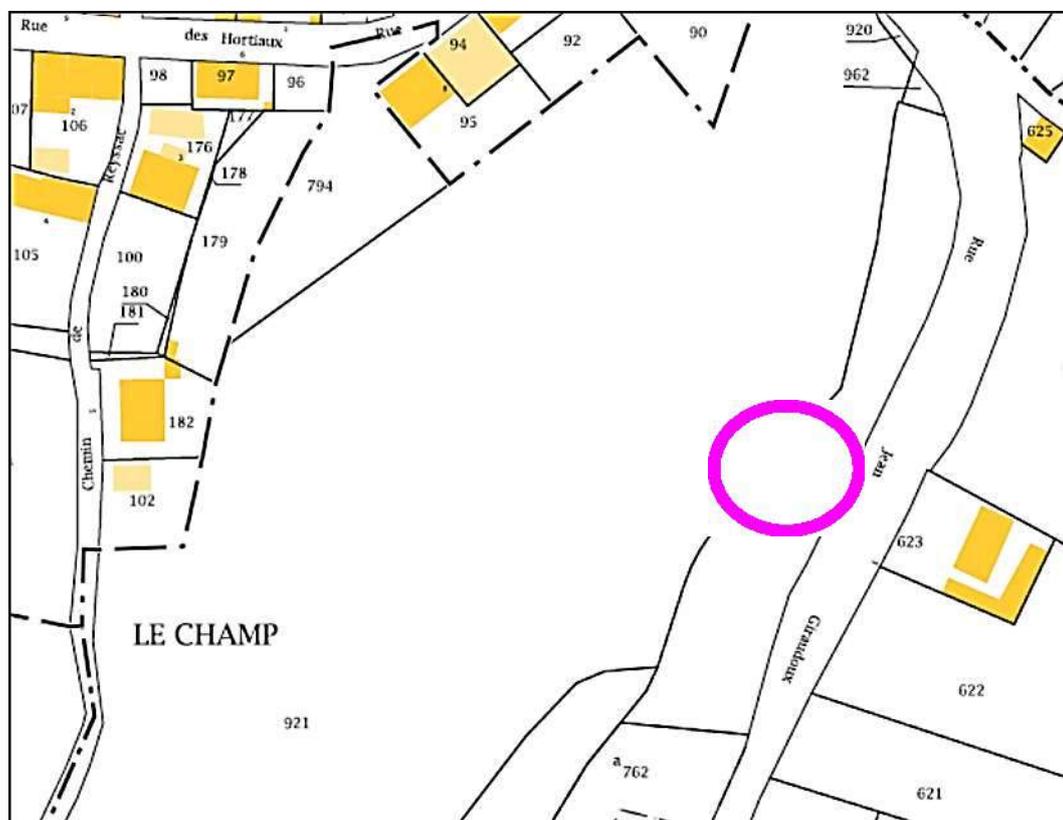
ABSENTS : M. BORDET, Mmes CISTERNE, WILHEMS, MM. DESHOILLERES, CISTERNE.

Acquisition immobilière euro symbolique/Propriété M. et Mme BOURAK (arrêté de péril ordinaire en cours) :

Considérant les dépenses de sécurisation du bâtiment hors de proportion avec les ressources dont disposent les propriétaires, leur proposition de cession à la commune pour l'euro symbolique, et considérant l'opportunité d'un futur aménagement dans le centre bourg, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de cette propriété immobilière sise 7, place de l'Eglise, section AB n°165 et 250, constituée d'un bâtiment et terrain d'une surface de 175 m² attenant. L'acte d'acquisition en la forme administrative sera rédigé par Mme Marie Chemin-Michard, consultante en gestion administrative et foncière.

Vente à l'amiable d'un terrain communal/Le Champ :

Considérant que ledit immeuble n'était pas susceptible d'être affecté utilement par la commune et les prix de transactions avec la commune pratiqués dans ce secteur en 2016, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé l'aliénation de ce terrain cadastré section C n° 965 d'une surface de 19a40ca appartenant au domaine privé communal à M. et Mme Joël PETIT au prix de 500 €.



Cheminement piéton rue de l'arbre de May : réalisation d'un emprunt :

Considérant les subventions obtenues de 124 261.12 €, le solde à financer de 279 458.44 € et les offres présentées de 3 établissements bancaires, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le maire à réaliser auprès de la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin un emprunt d'un montant de 200 000 € selon les conditions suivantes : taux d'intérêt fixe de 0.52 %, échéances trimestrielles, durée totale du prêt : 10 ans avec amortissement constant (échéances dégressives avec remboursement constant du capital).

Le conseil municipal conformément à la délibération du 28 mars 2014 est compétent pour décider la réalisation d'emprunt au-delà de 50 000 € (délégation au Maire dans la limite de ce montant).

Avancements de grade 2019/Création d'emplois services technique et administratif/Intégration directe poste d'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) :

Considérant que deux agents remplissaient les conditions pour un avancement de grade, l'intérêt des services technique et administratif et l'opportunité d'intégration directe d'un agent lauréat du CAP accompagnant éducatif petite enfance dans le cadre d'emploi des ATSEM, le conseil municipal, à l'unanimité a approuvé à compter du 1^{er} août 2019 la création à temps complet des emplois relevant de la catégorie C suivants :

- agent de services polyvalent au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- ATSEM en vue de l'intégration directe,
- agent de gestion administrative et comptable au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Les postes d'ATSEM peuvent être occupés par des lauréats du concours d'ATSEM, dans les communes de moins de 2000 habitants des contractuels sous conditions, et par le biais du dispositif d'intégration directe par des fonctionnaires détenant un grade d'avancement et titulaires du CAP accompagnant éducatif petite enfance.

Les ATSEM exerce les fonctions suivantes : assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles, mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants, surveillance et accompagnement des enfants lors du repas à la cantine scolaire.

Avis à émettre concernant la demande d'autorisation par Haute-Corrèze Communauté du projet de programme de gestion 2019/2023 des travaux d'entretien au profit des bassins versants du Chavanon, de la Diège, de la Dordogne, de la Luzège et de la Triouzoune :

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a émis un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale présentée par Haute-Corrèze Communauté. Une enquête publique s'est déroulée du 24 juin 2019 au 8 juillet 2019 sur ce programme.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence communautaire de Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) par Haute-Corrèze Communauté, l'obtention d'un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général est nécessaire pour la réalisation du programme 2019-2023 de gestion des cours d'eau. Ce programme proposé par la commission « GEMAPI » comprend différentes natures d'opérations : travaux, études, appui technique, assistance à maîtrise d'ouvrage, formations et communication. Il vise à améliorer l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau afin de préserver et de valoriser le patrimoine naturel et afin de faciliter les usages de l'eau ; juridiquement définie comme « bien commun de la nation ». Le programme a été réalisé en concertation avec un grand nombre d'acteurs institutionnels et socio-professionnels du territoire en 2018. Il a reçu la validation du comité de pilotage et de la commission « GEMAPI » les 20 et 28 novembre 2018.

Un résumé non technique concernant ce projet est consultable via le lien internet ci-dessous ou en mairie : <http://www.hautecorrezecommunaute.fr/2019/06/24/avis-denquete-publique-gemapi/>

Rétrocession Haute-Corrèze Communauté d'un gîte à la commune de Couffy sur Sarsonne :

Le conseil municipal, appelé conformément à l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales à émettre un avis dans les trois mois suivant la notification de la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2019, a validé la rétrocession d'un gîte à la commune de Couffy sur Sarsonne.

Dans les statuts de Haute-Corrèze Communauté, plus précisément dans les compétences administratives, sont mentionnés la gestion des gîtes sur les communes de Couffy sur Sarsonne et Millevaches.

Cette proposition fait suite à différents échanges entre l'intercommunalité et la municipalité de Couffy sur Sarsonne, menés à l'occasion de l'harmonisation des statuts de Haute Corrèze Communauté.

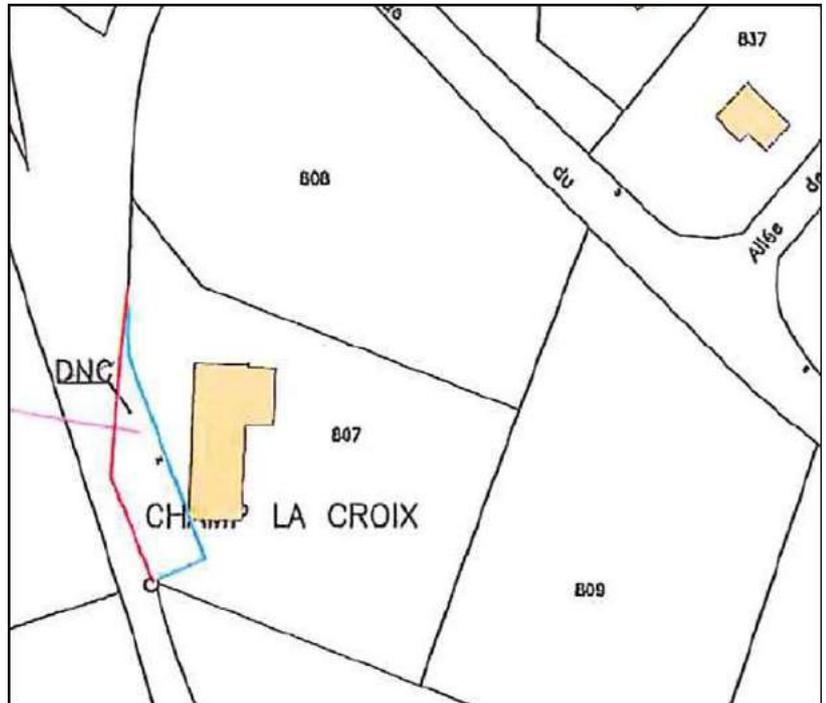
La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) se réunira pour procéder à l'évaluation des charges transférées pour ensuite régulariser l'attribution de compensation. L'attribution de compensation constitue pour la commune chaque année soit une contribution soit un reversement qui varie suivant les compétences transférées à l'intercommunalité.

Enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation d'une portion de voirie Champ de la Croix :

Le document d'arpentage dressé le 22/09/1980 concernant une surface comparable n'ayant pas été suivi de sa vente effective, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de lancer l'enquête préalable au déclassement puis à l'aliénation de la portion de voie communale dénommée DNC (*domaine non cadastré*) sur le plan de division ci-contre suivant un prix de vente similaire au lot d'origine, soit 0.46 € le m².

Les limites cadastrales de la propriété de l'indivision JOANEL située au Champ de la croix jouxtant l'angle de la maison d'habitation, implantée de fait en bord de la voie communale adjacente à la D21, dans un souci de sécurisation, l'indivision a sollicité l'extension de sa parcelle à raison de 3a58ca suivant relevé de géomètre.

L'indivision assumera l'ensemble des frais correspondants (enquête publique, géomètre et rédaction d'acte). Les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. L'aliénation de la portion de voie déclassée rend cependant nécessaire une enquête publique préalable.



Décision modificative/budget eau assainissement : crédits pour annulation/réémission d'une facture d'eau de 2018 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé un virement de crédits à hauteur de 1 000 € pour annuler et réémettre une facture émise en 2018 au nom d'un couple au lieu d'un seul redevable ce afin de stopper les poursuites au nom de la personne facturée à tort. Le chapitre *dépenses imprévues* a permis ce virement de crédits.

Décision modificative/budget principal : constatation subvention notifiée DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) :

Le conseil municipal a approuvé l'ajustement :

- des crédits inscrits pour le FPIC en diminution : 922 € de crédits supplémentaires inscrits en dépenses pour le prélèvement effectué, 336 € en moins concernant le reversement du fonds. *Le FPIC est un dispositif national de péréquation horizontale du secteur communal créé en 2012, consistant à prélever les ressources des collectivités les plus favorisées afin de les redistribuer aux collectivités les plus en difficulté.*
- des crédits inscrits pour le FCTVA (*Fonds de compensation de la TVA*) pour corriger le montant prévisionnel : 1 230.30 € en moins concernant une dépense d'occasion non soumise à TVA,

Ont également été constatés :

- 4 987.94 € de subvention FEADER (*Fonds européen agricole pour le développement rural*) supplémentaire par rapport aux prévisions budgétaires de 130 000 € suite à confirmation par le service instructeur du montant définitif versé,
- 46 722.21 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la création d'aires de trottoirs rue de l'arbre de May.

Ces constatations ont permis la diminution de l'emprunt prévisionnel inscrit concernant l'opération de création d'un cheminement au moins d'un côté de la rue de l'arbre de May jusqu'à la route de Beaune, à hauteur de 50 479.85 €.

Un été à l'EHPAD de SORNAC

Le barbecue est un incontournable de l'été, et l'EHPAD de SORNAC ne fait pas l'exception. Au menu, entrée froide, chips et grillades le tout sur la terrasse extérieure de l'établissement.

Le barbecue était entre de bonnes mains.

Le chef du jour a régalé les convives par sa maîtrise de la cuisson des viandes.

Le 20 et 25 juin 2019 : barbecues à la maison.



Le pique-nique à l'étang des Chaux

Nul besoin d'aller bien loin pour changer de cadre.

Les résidents ont profité des beaux jours pour déjeuner à côté de l'étang des Chaux.



Le 19 juillet 2019 : pique-nique à NEUVIC

Les pique-niques en extérieur font également partie des petits plaisirs de l'été.

La vue est belle, le temps est superbe, c'est un cadre idéal pour un déjeuner au bord de l'eau.



Un été à l'EHPAD de SORNAC

Le 9 août 2019 : Danses Folkloriques à FELLETIN

L'été est également synonyme de festivals et manifestations culturelles variées.

Cette année, les résidents sont allés au Festival de danses, musiques et voix du monde. Ils ont profité d'un spectacle haut en couleur, avec des danses et sonorités exotiques.



Accordéoniste le 21 août 2019



La musique s'invite également dans l'enceinte de l'EHPAD.
Après une période d'absence,
Monsieur LOURADOUR est revenu à l'EHPAD
pour ravir les oreilles des résidents
avec son accordéon.



Et pour ravir les papilles, une généreuse part de gâteau aux couleurs de l'été
a été servie par le personnel des cuisines.





LA TRUITE SORNACOISE

Encore une saison en demi-teinte,

La saison de pêche en 1^{ère} catégorie est fermée officiellement depuis le 3^{ème} week- end de septembre, bien qu'un arrêté préfectoral soit venu l'abroger courant août.

Pour beaucoup d'entre nous, elle laissera un goût amer.

La sécheresse, mais pas que, aura privé un grand nombre d'adeptes à se laisser aller librement à leur loisir préféré.

Mais est-ce une nouveauté ? Cette situation est latente depuis maintenant de nombreuses années.

Dans mon propos, nulle intention d'un quelconque procès. Juste un constat. L'équation est simple : moins de poissons, moins de reproduction ; additionnez à cela des politiques halieutiques départementale et nationale tendant à favoriser une pêche élitiste vers les barrages et voilà tous les ingrédients réunis pour conforter une baisse de la fréquentation de nos rivières.

Si nous ajoutons l'obligation, depuis cette année, d'acheter sa carte de pêche par internet et uniquement par internet, la coupe est pleine !!

Il ne reste plus alors qu'à souhaiter une prise de conscience des hautes instances fédérales afin de rétablir un semblant d'attrait et redonner l'envie à beaucoup de renouer.

Dans le cas contraire, seuls hérons et cormorans se risqueront encore à fréquenter nos cours d'eau en quête d'un hypothétique poisson.

Espérons que ce scénario catastrophe ne reste qu'utopie et que nous pourrions à nouveau prendre du plaisir au bord de l'eau.

Petit mot sur notre concours annuel qui, une nouvelle fois, s'est bien déroulé, malgré une baisse notoire du nombre de participants. Soleil, merguez et p'tits canons ont compensé.



Photo : Gérard CHASSAING, la vie corrézienne, hebdomadaire, chaque vendredi

Merci encore à tous les commerçants sornacois qui ont offerts de nombreux lots, venus alimenter la bourriche.

Merci également à tous les bénévoles de la truite sornacoise pour leur présence et leur implication à cette journée.



FOYER LES TAMARIS



Participation des résidents de la Fondation Jacques Chirac du Foyer Les Tamaris au 1er salon international du dromadaire et des camélidés à Janvry.

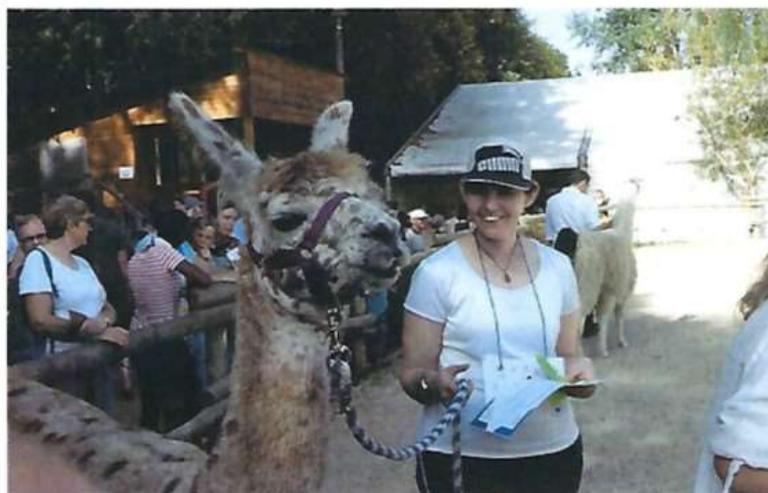


Angélique Combaudon et Christian Germain, résidents du foyer les Tamaris de la Fondation Jacques Chirac, se sont préparés durant 3 mois au concours d'Agility avec les lamas. Cette préparation s'est déroulée à la ferme des lamas de Lamazière Basse auprès de Mme Murielle Bastit, accompagnée par Alain Peyraud et Aurore Laval, moniteurs d'ateliers.

Des juges internationaux ont donc évalué leurs capacités à guider et mener les lamas Eclipse et Mysti, sur un parcours avec différents obstacles d'agilités : slaloms, passage de ponts...

Grâce à leur implication, mais aussi à la confiance réciproque créée lors du travail de préparation, Christian et Angélique, au terme de cette rencontre, se sont vus décerner un diplôme d'honneur de meneur.

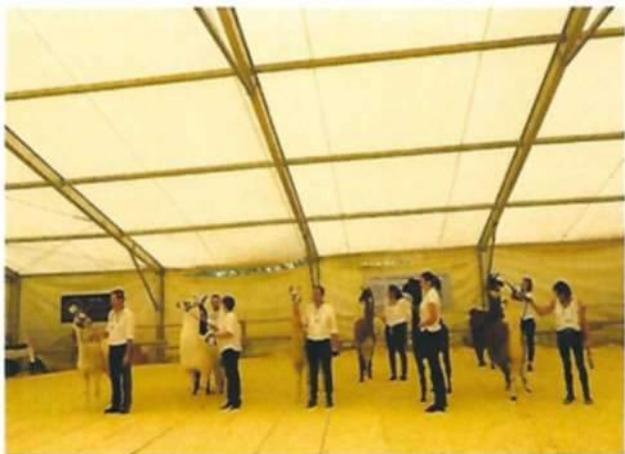
Nous les félicitons pour leurs implications et leurs résultats lors du concours.

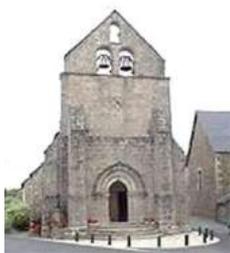


FOYER LES TAMARIS



Le salon dédiait un espace primordial au bien-être et à la santé de l'animal, avec la possibilité de découvrir différentes disciplines telles que la course de dromadaires et les concours de beauté des lamas et alpagas.





RENTREE PASTORALE

Dans tous les domaines la rentrée est déjà effective à l'heure actuelle. Dans notre diocèse, cette année pastorale a été placée sous le signe de l'Appel. Notre évêque nous invite à prier spécialement pour les vocations. Je vous rappelle que cette année nous avons eu la grâce d'avoir un nouveau prêtre qui a été ordonné au mois de Juin. Cela faisait plus de 25 ans sans qu'il y ait une ordination sacerdotale en Corrèze ! Le nouveau prêtre DAVID WOZINSKY vient comme un ballon d'oxygène dans le champ pastoral de notre diocèse de Tulle. Il a été affecté dans notre Espace missionnaire de Haute Corrèze. Sans doute pourra-t-on bénéficier de ses services aussi à Sornac. Dès cette rentrée, je voudrais à mon tour vous inviter, parents et jeunes, à soutenir la vocation sacerdotale. A nous d'ouvrir les portes de nos cœurs afin que le Seigneur choisisse de nouveaux ouvriers pour sa moisson. Chers parents de Sornac amenez vos enfants au Catéchisme, nous allons les accueillir, il n'est pas encore tard. Les enfants ont besoin de se préparer au baptême, à la première communion, à la profession de foi et à la confirmation. Vous pouvez nous trouver au presbytère de Sornac chaque Vendredi à partir de 15H00 pour les inscriptions. Laissons Dieu transformer nos vies et nos familles à partir des plus jeunes, c'est cela aussi ouvrir nos portes et répondre à l'année de l'appel.

Dimanche 9 juin 2019, jour de Pentecôte, Mathis, après avoir suivi 4 années de catéchisme, a fait sa Profession de Foi en présence de tous ses amis du Catéchisme. Une assemblée nombreuse et recueillie a accompagné Mathis pour cet évènement religieux très important en participant aux chants, aux prières et aux lectures. Un beau souvenir pour tous.



CELEBRATION DE LA SAINT ROCH A LA CHAPELLE DU RAT

Plusieurs lieux de prière dans notre espace missionnaire ont Saint Roch comme Saint patron. La Paroisse de Sornac et la Chapelle du Rat sont également parmi les protégés de Saint Roch. La célébration de cette fête patronale se fait normalement le 16 Août de chaque année selon le calendrier liturgique romain. C'est au Dimanche qui suit cette date que plusieurs communautés préparent cette fête patronale, pour permettre à tous ceux qui le veulent d'y participer. Cette année les cérémonies de Saint Roch se sont déroulées le Dimanche 18 Août.



A la Chapelle du Rat à Peyrelevade, la fête a été rehaussée par la présence de notre Evêque Monseigneur Francis BASTION. Beaucoup de chrétiens avaient répondu au rendez-vous. Près de 150 personnes venues d'un peu partout pour fêter ce Saint auquel ils sont attachés. La messe a débuté à 11h00 et s'est déroulée en plein air, la chapelle étant trop petite pour contenir tout le monde. C'est une petite colline en forme de botte qui supporte d'énormes pierres taillées et qui servaient, apparemment, à des rites païens au Moyen Age. Un groupe de Scouts qui faisaient leur camp à Peyrelevade s'est joint à cette messe où ils ont chanté accompagnés de leur guitare sèche.

Avant la bénédiction finale, l'assemblée a dit une prière à Saint Roch.

Comme d'habitude à ce pèlerinage du Rat, certaines personnes avaient amené leurs bêtes pour les faire bénir.

Il y avait 9 chiens que l'Evêque a béni par aspersion. Enfin, tous ceux qui avaient participé à la messe ont été conviés à partager un verre d'amitié préparé par les chrétiens du Rat.

Les gens se sont séparés dans une ambiance de fête et de joie avec l'intention de revenir à la Saint Roch de l'année prochaine.





La rentrée du catéchisme 2019/2020 a eu lieu le vendredi 13 septembre.

Les enfants concernés sont ceux qui rentrent en CE1 ou nés en 2012.

Le catéchisme a lieu chaque mercredi de 14h00 à 15h00 au presbytère de SORNAC.

Les parents amènent les enfants et les récupèrent.

Vous pouvez contacter Madame Luce MALLEPEYRE : 05.55.94.60.10, Mme Andrée MURAT : 05.55.94.60.14 et Mme Chantal MARLEIX : 05.55.94.68.89.

Dates de la messe du mois d'OCTOBRE à SORNAC : le dimanche 27 à 9h30.

Messe de Toussaint : Vendredi 1 Novembre à 11h00.

Pour les autres activités paroissiales : M.C.R., E.A.P. et Rencontres avec les Tamaris, les reprises sont prévues courant octobre...

BONNE RENTREE à TOUS !!!



On nous prie d'annoncer le baptême de Lucien DOS SANTOS, fils de Mélanie PAILLARD et de Lito DOS SANTOS à l'église de Sornac, le samedi 28/09/2019



Le repas des aînés aura lieu
le Samedi 23 Novembre 2019 à partir de 12h00
à la salle polyvalente

Pour les personnes, ayant plus de 70 ans, souhaitant y participer, veuillez vous inscrire, dès à présent et avant le 8 novembre 2019, uniquement à la mairie (Tel. 05 55 94 61 27).



Le repas sera préparé par Nathalie et Hervé Dallet du Bar la Fontaine.



Les colis gourmands seront distribués par les conseillers municipaux pour les personnes ne pouvant se rendre au repas.

La commune offrira, pour Noël, une manifestation à l'ensemble des résidents de l'EHPAD



INSTANCE DE COORDINATION
DE L'AUTONOMIE
DE SORNAC

Semaine bleue

L'Instance, le Foyer d'accueil médicalisé des Tamaris, le bureau d'information touristique de Sornac et le Centre de loisirs ont organisé pendant la Semaine Bleue (semaine nationale dédiée à nos aînés) :

- Une marche, regroupant une soixantaine de personnes, en partenariat avec l'association «trait d'ânes» et la ferme de Lama'Zière, le **mercredi 9 octobre** aux environs de Sornac. Au programme, petit circuit pédestre avec lamas et ânes, jeux, goûter avec pâtisseries et boissons.

A cette occasion, le crédit Agricole a officiellement remis un chèque de 750€ pour l'achat d'un ordinateur destiné à l'atelier numérique de l'instance.



- Un spectacle music-hall le **Samedi 5 octobre** avec une centaine de participants à la salle des fêtes de Sornac, entracte avec pâtisseries et boissons suivie d'une partie dansante.



ATELIER «ESTHETIQUE»

L'atelier se déroule à la résidence du Lierre à Sornac, une fois par mois le mardi après-midi, Sandrine CHAVEROCHE, esthéticienne à domicile vous propose un soin des mains et/ou du visage.

Nous remercions vivement la société
SOTHYS pour nous avoir envoyé
gracieusement un lot de leurs produits.



LUNDI
18H30 /19H30
YOGA

MARDI
18H /19H
GYMNASTIQUE
D'ENTRETIEN

MERCREDI
20H/21H30
ARTS CREATIFS

JEUDI
10H30/11H30
GYMNASTIQUE
D'ENTRETIEN

VENDREDI
19H/20H
PILATES



FOYER RURAL

Les activités
du Foyer rural
ont repris.

N'hésitez pas à les tester...

(les 2 premiers cours sont gratuits)

A PARTIR DE SEPTEMBRE 2019

ACTIVITES HEBDOMADAIRES FOYER RURAL SORNAC

Renseignements :

Marie-Ange BRANDEBOURGER : 05 55 94 67 20
Ma-br@orange.fr



Le Foyer rural, association coordinatrice du Téléthon
vous convie à une réunion préparatoire

le Mercredi 23 Octobre 2019 à 18h30 au Foyer rural.

Nous organisons, au profit du Téléthon,
une vente de livres divers et variés,
n'hésitez pas, si vous le souhaitez, à vider vos placards.

Merci par avance.

S'adresser à Mme BRANDEBOURGER : 05 55 94 67 20



Nous sommes à la recherche de vieilles boules de Noël
inutilisées afin de leur donner un coup de jeune.

Elles permettront de décorer le grand sapin qui,
traditionnellement, est installé devant la Mairie durant la
période des fêtes de fin d'année.



Merci par avance pour votre contribution. (à déposer à la Mairie)

ARTS ET CULTURE

L'association « Arts et Culture » de Sornac, sous la présidence de Madame MAY-ARFEUILLERE nous a, une fois de plus, éblouis par une superbe exposition riche et variée ayant pour thème « le costume de scène ».

Bravo à toutes celles et ceux qui ont œuvré pour que nous puissions admirer ces magnifiques créations.



ECOLE Lucie et Albert Panet



Dans l'école, il y a 59 élèves dans 3 classes. Il y a aussi 2 maîtresses et un maître aidés par Agnès et Julie.



Depuis cet été, il y a de nouveaux jeux dans les cours de récréation. On peut jouer à la marelle, au serpent et à l'escargot. On a aussi un nouveau circuit pour les vélos et les tricycles.



Lien pour lire la vidéo : https://youtu.be/C_OBJ7yXIK8 « Ch'suis parti ! », une œuvre créée par Vlad avec les élèves de CE2, CM1 et CM2 (année scolaire 2018-2019) de la classe de Mme Gourdeau Hélène, école Lucie et Albert Panet, Sornac (19290), Académie de Limoges.

Le dispositif « Les Fabriques à Musique » est un programme conçu pour mettre la création au cœur de l'expérience musicale de l'enfant, grâce à un partenariat entre notamment le Ministère de l'éducation nationale et la Sacem. L'objectif de ce programme est de permettre aux plus jeunes de partager avec des auteurs et compositeurs de musique professionnels une expérience de création musicale.

FLORILEGE DE PHOTOS INSOLITES



La vache et les prisonniers



Tout droit venu d'Allemagne, à 35 km/heure, avec son équipement, il a choisi notre camping pour une halte, avant de continuer son périple.



A l'abordage !



Dernier briefing devant la gendarmerie



Le mariage de l'année



Paris s'invite à Sornac

Photos : Gérard CHASSAING, la vie corrèzienne, hebdomadaire, chaque vendredi

Directeur de Publication : Jean-François LOGE
Comité de Rédaction : Martine CHASSAING,
Danièle DECOSTERD
Eddy HERBAUT

Date de Publication : Octobre 2019



Véhicule insolite